

Délibération n°D20230074

Rapporteur : Gérald TRAPY

Service : Vie Associative et Sports
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SALLES MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211-1 et suivants ;

VU l'article R.610-5 du Code Pénal ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental en date du 27 février 1984 ;

VU les réglementations spécifiques relatives à la lutte contre le bruit, à l'interdiction de fumer dans les espaces collectifs ou encore aux animaux errants ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'accompagner les associations, les entreprises, les institutions et les usagers bergeracois dans leur développement par la mise à disposition de locaux communaux ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures, il convient d'établir un règlement définissant les principes communs de leurs bonnes utilisations ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et la sécurité des utilisateurs des salles municipales et des habitants alentours ;

CONSIDÉRANT que pour garantir un environnement serein et préserver ces lieux, il s'avère nécessaire d'encadrer leurs usages et leurs conditions de fréquentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation des salles municipales tel que joint à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant, par voie d'arrêté.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**
et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Alain BANQUET



Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD